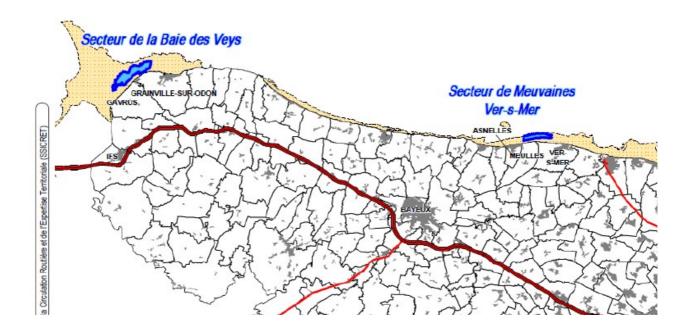


Les sites conchylicoles

La conchyliculture tient une place importante dans l'arrondissement de BAYEUX avec les sites ostréicoles de MEUVAINES/VER-sur-MER et de la Baie des Veys (GRANDCAMP-MAISY et GEFOSSE-FONTENAY) qui fournissent la totalité de la production d'huîtres du Calvados, soit environ 7 000 tonnes par an.



Localisation des deux secteurs d'élevage conchylicoles du Calvados



1 - La zone ostréicole de MEUVAINES et de VER-sur-MER :

Implantée sur le littoral des communes de MEUVAINES et de VER-sur-MER, la zone est encadrée à l'Ouest par l'agglomération d'ASNELLES et à l'Est par celle de GRAYE-sur-MER. Bordée de marais, elle profite d'un littoral qui a totalement échappé à l'urbanisation. Les parcs Ouest sont implantés pour une bonne partie en bordure d'une tourbière qui, compte tenu de son intérêt géologique, fait l'objet d'un classement.

Il s'agit du secteur ostréicole français le plus récent. L'exploitation des parcs a commencé en 1978 par une première expérimentation pour connaître un essor considérable à partir de 1989 et ce jusqu'en 2003. Aujourd'hui, ce bassin est exploité sur 65 hectares ostréicoles par 30 entreprises parmi lesquelles 28 sont installées sur la Base d'activité conchylicole d'Asnelles-Meuvaines.

Ce bassin commercialise annuellement entre 1 100 et 1 400 tonnes d'huîtres dont un quart est vendu en direct (grande distribution, poissonnerie, restauration et vente au détail). En dix ans le nombre d'emplois directs a triplé : il génère aujourd'hui 75 emplois permanents et 35 emplois saisonniers. Compte tenu de sa situation géographique "en pleine mer ou mer ouverte" ce bassin est considéré comme un secteur de pousse où l'huître, compte tenu d'un apport nutritionnel très riche en plancton, se développe très rapidement.

Les services de l'Etat effectuent un suivi bactériologique régulier de la zone afin d'éviter un déclassement sanitaire qui aurait des répercussions sur la commercialisation des huîtres ; une série de mesures a ainsi été mise en oeuvre dans le cadre des contrôles effectués sur les systèmes d'assainissement environnants.

2 - La Baie des Veys

Située à la limite des départements du Calvados et de la Manche, la Baie des Veys est arrosée par quatre rivières : l'Aure et la Vire à l'Est et la Taute et la Douve à l'Ouest. Le bassin versant de ces quatre rivières couvre 3 500 km2. Il s'agit d'une zone de grand intérêt écologique mais dont l'équilibre reste fragile.

Le sous-préfet d'arrondissement, en raison de la mission confiée par les Préfets du Calvados et de la Manche, veille à la gestion cohérente des problèmes qui se posent au regard des différentes activités qui influent sur l'état du milieu.

La Baie des Veys constitue en effet un des pôles économiques importants de la région Basse-Normandie. Au-delà de l'activité ostréicole dont la qualité de la production et la place sur le plan national sont reconnues, d'autres secteurs sont représentés, notamment l'industrie agro-alimentaire (laitière) et l'agriculture.

L'exploitation du bassin conchylicole a commencé dans la baie à la fin des années 60 et s'est développée sur 175 ha. Il occupe 62 entreprises employant aujourd'hui 190 permanents et 134 saisonniers.

Il existe également un peu d'élevage de petites moules de pêche (la production mytilicole, évaluée à 500 tonnes par an, évolue en fonction de l'état de la ressource des gisements coquilliers du large), ainsi qu'un gisement de coques assez important, régulièrement exploité par les professionnels. La réglementation afférente à l'exploitation des secteurs conchylicoles dans le Calvados est instaurée par un schéma des structures signé par le Préfet.